



**Décision n° CODEP-OLS-2023-035437 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire
du 18 juillet 2023 autorisant la modification de manière notable des modalités
d’exploitation autorisées de l’installation nucléaire de base n° 166, dénommée
« Support », sur le site de Fontenay-aux-Roses**

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret n° 2006-771 du 30 juin 2006 autorisant le Commissariat à l’énergie atomique à créer une installation nucléaire de base n° 166, dénommée Support, en substitution aux installations nucléaires de base n°s 34, 57 et 73, et à procéder aux opérations de mise à l’arrêt définitif et de démantèlement de cette installation située sur le territoire de la commune de Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine) ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 modifiée de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu le courrier de l’ASN référencé CODEP-DTS-2023-005527 du 27 janvier 2023 ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable du CEA transmise par courrier CEA/P-SAC/CCSIMN/2023/070 du 27 janvier 2023, ensemble les éléments complémentaires apportés par courriers CEA/P-SAC/CCSIMN/2023/164 du 17 mars 2023 et CEA/P-SAC/CCSIMN/2023/283 du 8 juin 2023, portant sur le transport interne de deux fûts au moyen de l’emballage CT200,

Décide :

Article 1^{er}

Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, ci-après dénommé « l'exploitant », est autorisé à modifier les modalités d'exploitation autorisées de l'installation nucléaire de base n° 166, dans les conditions prévues par sa demande du 27 janvier 2023 susvisée, complétée par courriers des 17 mars 2023 et 8 juin 2023 susvisés.

Article 2

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 18 juillet 2023.

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,
et par délégation,
le directeur des déchets, des installations de
recherche et du cycle**

Signé par : Cédric MESSIER